

Matériel d'identification bovine

Bon de commande 2024

Bouches du Rhône et Vaucluse

Tarifs TTC applicables jusqu'au **31 décembre 2024**



Nom :

Adresse :

CP Commune :

N° d'exploitation :

Tél :

Pour les manades uniquement : Millésime Série

A renvoyer à :
EdE Régional
Antenne dép. 06-13-84
Maison des Agriculteurs
22 Avenue Henri-Pontier
Bâtiment "Alpilles"
13626 AIX en PROVENCE Cedex 1

Tél : 04 42 17 15 12 (8h-12h)

Email : eder.13-84@paca.chambagri.fr

Réf	Boucles de naissance par paire (un seul choix possible)	Quantité	Prix unitaire TTC	Prix total TTC en €
Boucles sans prélèvement				
VP	Paire de boucles plastiques		2,25 €	
VEH	Paire de boucles électronique* HDX + plastique pince rouge indispensable pour la pose des repères électroniques		3,20 €	
Prophylaxie BVD				
VT	Paire de boucle TST pour biopsie + boucle plastique avec enveloppe matelassée pré affranchie. Pince jaune et noire indispensable		4,60 € hors coût analyse labo	
VTH	Paire de boucle TST pour biopsie + boucle électronique* avec enveloppe matelassée pré affranchie. Pince jaune et noire et pince TTU rouge indispensables		5,65€ hors coût analyse labo	
F98	Frais de commande et de livraison - obligatoire pour toute commande de repères			18,40 €
Autres matériels d'identification				
PP	Pince rouge pour boucles plastiques et électroniques		30,60 €	
POB	Pointeau de rechange pour pince rouge		4,30 €	
PTS	Pince jaune et noire pour boucles à biopsie TST		30,60 €	
PPT	Pointeau de rechange pour pince à biopsie TST		6,35 €	
Total T.T.C. :			,	€

Date :

SIGNATURE :

PAIEMENT A LA COMMANDE

◇ par chèque : à l'ordre de Agent Comptable de la C.R.A. PACA.

◇ par virement : **merci de joindre l'avis de virement à la commande :**
en précisant votre N° SIRET

Compte Crédit Agricole IBAN : FR76 1130 6000 3001 0205 3605 019

BIC : AGRIFRPP813

Délai de livraison : **4 semaines** après réception du bon de commande accompagné du règlement.

***Si je commande des boucles électroniques, je m'engage à respecter les dispositions ci-dessous :**

- ◇ La boucle électronique doit être posée sur l'**oreille gauche** du veau avec la pince et le pointeau adaptés.
- ◇ L'engagement dans l'utilisation des boucles électronique est **annuel, pour la totalité des veaux à naître**, et renouvelable par tacite reconduction.
- ◇ Les boucles électroniques proposées sont au standard **HDX**. Ce standard a été préféré au standard FDX, de technologie plus ancienne et dont la distance de lecture est plus faible, pour un tarif équivalent. Si vous souhaitez quand même obtenir des boucles électroniques en **FDX**, veuillez cocher la case Je souhaite obtenir des boucles en FDX plutôt qu'en HDX.
- ◇ **Si vous souhaitez électroniser la totalité de votre cheptel et poser des boucles électroniques sur des bovins déjà identifiés avec 2 boucles conventionnelles, veuillez nous contacter aux coordonnées ci-dessus.**



Nouvelle prophylaxie obligatoire : la BVD ou Virus de la Diarrhée Bovine

La Boucle d'identification TST pour les veaux : maillon essentiel du dispositif

Depuis Août 2019, un arrêté ministériel rend obligatoire la recherche de la BVD dans tous les troupeaux de bovins en France. Les veaux infectés permanents (« IPI ») sont le vecteur principal de la maladie (75% des troupeaux des Alpes du Sud ont rencontré le virus au cours des 3 dernières années !). Le moyen le plus simple et le plus précoce de déceler la BVD est le prélèvement d'un trocart de cartilage auriculaire, dès la naissance, au moyen de boucles de prélèvement « Ultra TST ».

Pourquoi acheter des boucles d'identification TST ?

Faire intervenir le vétérinaire à chaque naissance pour réaliser une prise de sang n'est pas envisageable c'est pourquoi il a été choisi d'utiliser la boucle TST. C'est le seul dispositif qui certifie un échantillon prélevé par un éleveur et un acheminement au laboratoire à moindre coût. Il permet la qualification individuelle à vie de « bovin garanti non-IPI ».

Comment sont réalisés les prélèvements et les analyses ?

Une des 2 boucles d'identification permet le prélèvement de cartilage auriculaire au moyen d'une pince spécifique (jaune et noire). Chaque trocart se place dans un tube à glisser dans une « enveloppe T » pré-affranchie, à destination du laboratoire. Le prélèvement doit parvenir au laboratoire sous 10 jours.

Pour tout renseignement contactez votre GDS :

GDS des Bouches du Rhône

04.42.23.86.46

GDS de Vaucluse

04.90.74.47.40

gdsbdr@yahoo.fr ou gds-paca.org